

## Règle 37

### Lien (Renvois)

#### >Bulletins (1)

Bulletin No. 3040 — Statuts et Règlements — Statut 37 - Bulletin d'implantation – Réseau de conciliation du secteur financier (Le 30 août 2002)

## Règle 37.1

### Lien (Renvois)

#### >Bulletins (1)

Bulletin No. 2541 — Statuts et Règlements — ADR Chambers approuvée comme organisation alternative de résolution de conflits pour l'Ontario en vertu de l'article premier du titre XXXVII des Statuts (Le 22 décembre 1998)

#### > Avis (1)

Avis No. 11-0016 — Avis sur les règles – Avis d'approbation / de mise en oeuvre — Augmentation à 500 000 \$ de la limite d'indemnisation dans le cadre du programme d'arbitrage, choix concernant l'adjudication des dépens et sommaire des commentaires reçus du public (le 14 janvier 2011)

## Règle 37.2

### Lien (Renvois)

#### >Bulletins (1)

Bulletin No. 2690 — Statuts et Règlements — Modification concernant la communication aux clients des programmes relatifs au mode amiable de règlement des litiges – article 2 du Statut 37 (Le 9 février 2000)

#### >Avis (1)

RM0017 — Article 2 du Statut 37 de l'ACCOVAM Mode amiable de règlement des litiges - Communication aux clients (Le 16 mars 2000)

## Règle 37.3

### Lien (Renvois)

#### >Bulletins (1)

Bulletin No. 3067 — Statuts et Règlements — Modifications du Statut 37 – Service de conciliation et remplacement du dépliant (Le 1 novembre 2002)

#### >Avis (1)

Avis No. 09-0363 — Avis sur les règles – Avis d’approbation / de mise en œuvre — Règle et Note d’orientation sur le traitement des plaintes de clients et modifications des Règles 19, 37 et 2500 des courtiers membres (le 21 décembre 2009)

Historique : Modifié par [Avis 09-0363](#).